

NEWSLETTER

Edito

Chères collègues, chers collègues,

Après avoir relancé notre newsletter, nous poursuivons la dynamique en vous proposant un nouveau rendez-vous régulier :

Le webinaire des salariés des établissements d'enseignement agricoles privés

L'objectif : aller plus loin ensemble. Décrypter l'actualité de la branche, répondre à vos questions, et vous donner des repères concrets pour comprendre et défendre vos droits au quotidien.

Parce que l'information syndicale doit aussi être un temps d'échange, ce format viendra compléter la newsletter en créant un lien direct avec vous.

Nous vous donnons rendez-vous :

le 5 MAI à 17h30

En vous inscrivant via ce lien :

[jeparticipe.cfdt](http://jeparticipe.cfdt.fr)

Restons mobilisés, informés et solidaires.
Bonne lecture !

L'équipe FEP-CFDT de l'enseignement agricole privé
Vincent GARAUD, Maxime POUYET, Philippe CALDAS



21 millions d'euros pour les lycées agricoles privés !

Après une conciliation entre l'État et les fédérations de l'enseignement agricole privé, une revalorisation de 21 millions d'euros de la subvention élèves est actée pour 2026. Une avancée pour les établissements... mais dont les retombées concrètes pour les personnels restent à garantir

Une revalorisation importante... et attendue

	Externe	Demi-pensionnaire	Interne
2025	2239 €	2432 €	3832 €
2026	1830 € (-18%)	2814 € (+16%)	4574 € (+20 %)

Cela représente **jusqu'à 220 000 € de gain pour un établissements moyen** (450 élèves)

Les personnels ne peuvent pas être les oubliés de cette revalorisation

Présente lors des réunions de conciliation, la Fep-CFDT a été la seule organisation syndicale du privé à porter la voix des personnels. Elle a clairement posé une exigence pour les personnels de droit privé : **ces financements doivent être fléchés vers les salaires, l'emploi et les conditions de travail.** Dans un contexte où de nombreux établissements invoquent des difficultés financières, la question du partage de ces moyens devient centrale, car pour la Fep-CFDT c'est une situation que les personnels, eux aussi, subissent pleinement.

Transparence et vigilance : des enjeux majeurs

Pour la Fep-CFDT, les équipes doivent pouvoir connaître précisément les gains réalisés et obtenir des améliorations concrètes : **salaires, emplois, conditions de travail, reconnaissance des missions**, notamment pour les personnels les plus précaires comme les AVS (Auxiliaires de vie scolaire).

Pour ce faire, les établissements doivent **rendre compte de l'utilisation des fonds publics, associés les personnels aux discussions et ne pas attribuer les gains uniquement dans les dépenses de contraintes structurelles**

C'est la saison des entretiens

Chaque année, la même période revient et avec elle les entretiens. Trop souvent expédiés, parfois même oubliés alors qu'ils sont des moments **cruciaux pour votre emploi, votre carrière et votre bien-être au travail**. Un entretien bien préparé, c'est l'occasion de faire reconnaître votre travail, de peser sur vos conditions d'exercice, d'agir sur votre classification et d'ouvrir des perspectives. **Ne les subissez pas, appropriez-les-vous.**

Trois entretiens, trois droits à faire valoir

L'entretien annuel c'est le moment de mettre les choses à plat. Charge de travail réelle, objectifs pour l'année à venir, ajustement de vos missions : tout doit pouvoir se dire. Si votre charge est excessive, dites-le. Si vos missions ont évolué sans que rien n'ait été formalisé, dites-le aussi. Cet entretien doit refléter la réalité de ce que vous faites et non une version idéalisée.

L'entretien conventionnel, obligatoire au moins tous les deux ans, est le lieu du bilan. Il doit permettre d'examiner votre évolution depuis le dernier entretien et d'ouvrir concrètement la discussion sur votre classification. C'est un droit, pas une faveur.

L'entretien professionnel, lui aussi obligatoire tous les deux ans, est centré sur votre avenir : formations, évolution de carrière, compétences à développer. Il vous appartient d'y exprimer vos besoins et vos projets.

Mais sans fiche de poste, ils ne valent rien

Voilà le nœud du problème. Ces trois entretiens reposent tous sur un même socle : **votre fiche de poste**. Comment évaluer votre charge de travail si personne n'a jamais formalisé vos missions ? Comment discuter de votre classification si les critères ne sont pas écrits noir sur blanc ? Comment fixer des objectifs si le périmètre de votre poste reste flou ?

La fiche de poste n'est pas un document accessoire. C'est une **obligation prévue par notre convention collective OEFMT**.

Son absence n'est pas anodine : elle expose l'établissement à des risques juridiques, mais surtout elle **vous prive d'un outil de protection**.

Ce que vous pouvez exiger dès maintenant

- Demandez à avoir une fiche de poste à jour avant tout entretien.
- Si vos missions ont changé, exigez qu'elle soit révisée.
- Si l'un de ces entretiens ne vous a pas été proposé, signalez-le

Contactez-nous. Nous sommes là pour vous informer, vous préparer, et vous défendre.

[Retrouver ici](#)

[Les textes applicables dans la branche OEFMT](#)

Complémentaire santé : Une prise en charge à 100% de la part salariée sous conditions

Depuis le **1er janvier 2021**, certains salariés peuvent bénéficier de la prise en charge à 100% de la part salariée sur le socle de couverture de la complémentaire santé. Cette contribution est financée par le degré élevé de solidarité. Les bénéficiaires d'une prise en charge à 100% de la part salariée sont :

- ✓ les salariés en **contrat d'apprentissage d'une durée strictement inférieure à 12 mois**,
- ✓ les salariés pour lesquels la cotisation (part employeur et part salarié) représente au moins **10% de leur rémunération brute** (total des rémunérations en cas de multi-employeurs).
- ✓ les salariés en **CDD d'une durée strictement inférieure à 12 mois** sauf s'ils sont en cumul d'emplois hors établissements d'enseignement privé.

NB : Les principaux bénéficiaires de ce dispositif sont les AVS des établissements agricoles privés

**POUR UNE COUVERTURE SANTÉ
PERFORMANTE ...**

C...F...D...T...



Webinaire des salariés de
l'enseignement agricole privé

Je participe:

Le 5 mai à 17h30

